



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITE DE SAINT-EDOUARD

Règlement numéro R-2023-325 concernant les modalités de publication
des avis publics

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES JARINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

REGLEMENT NUMÉRO
2023-325
CONCERNANT LES
MODALITÉS DE
PUBLICATION DES
AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment présenté et déposé à la séance du 2 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Saint-Édouard.

ARTICLE 3 PUBLICATION ET AFFICHAGE

Les avis publics visés à l'article 2 sont, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, uniquement publiés sur le site Internet de la municipalité (ville) et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville.

ARTICLE 4 PRÉSÉANCE

Le présent règlement a préséance sur l'article 431 du *Code municipal du Québec*, ainsi que sur toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Cependant, tout règlement du gouvernement ou de l'un de ses ministres pourrait fixer des normes minimales de publication différentes qui deviendraient alors applicables.

ARTICLE 5 MODIFICATION

Le présent règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié par un autre règlement.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITE DE SAINT-EDOUARD

**Règlement numéro R-2023-325 concernant les modalités de publication
des avis publics**

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Alexandre Bastien
Maire

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Règlement numéro	2023-325
Date de l'avis de motion	2023-05-02
Adoption du règlement	2023-06-06
Date d'entrée en vigueur	2023-06-26